

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 " " six mois, 14 " "
 " " un an, 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 28 Février 1867.

BULLETIN.

Mal engagée par l'opposition, l'interpellation-Lanjuinais devait nécessairement avorter. C'est ce qui a eu lieu. Tour à tour violents, acerbes, injustes, les orateurs de la gauche ont tout attaqué, tout incriminé et n'ont rien prouvé.

Certes, nous croyons avec M. Jules Favre, que l'Adresse pouvait fort bien s'allier avec le droit d'interpellation; mais, pour le démontrer, fallait-il représenter la décision du gouvernement comme inspirée par la peur, et faire pour ainsi dire appel à l'insurrection? Nul homme d'ordre ne saurait le penser; et la discussion des 25 et 26 février, qui aurait dû amener les ministres à expliquer les réformes du 19 janvier et à tracer le programme de leur politique, n'a servi qu'à déconsidérer aux yeux du pays l'opposition et les adeptes du Parti-Pris.

Cette attitude de la gauche facilitait singulièrement la tâche du gouvernement qui a été défendu par MM. Rouher et Vuitry et par M. Chesnelong, membre de la majorité. M. Emile Ollivier a jugé devoir prendre part au débat. Sa harangue a été pâle. C'était une adhésion complète aux réformes inaugurées il y a six semaines, mais ce n'était pas un discours-ministre.

La remarquable et habile plaidoirie de M. Rouher a produit sur la Chambre un effet immense qui sera partagé par le pays; mais nous ne saurions admettre la théorie de M. le ministre d'Etat en ce qui concerne la liberté commerciale. De même que nous repoussons des libertés qui engendrent l'inquiétude et le désordre, de même nous protestons contre une liberté inopportune qui a fait entrer notre industrie dans une crise terrible, d'où elle ne sortira que par des prodiges de travail et d'intelligence.

Bientôt, du reste, nous reviendrons sur cette question vitale, qui se pose de nouveau dans nos centres industriels, et, en reprenant des discussions d'un autre temps, nous démontrerons la véritable situation qui nous a été faite par le Libre-Echange.

Disons avant de terminer que la Chambre a voté l'ordre du jour par 231 voix contre 25.

M. Jules Brame, député de la 4^{me} circonscription du Nord, a voté l'ordre du jour.

J. REBOUX.

REVUE DES JOURNAUX.

Toutes les feuilles parisiennes s'occupent des discussions parlementaires. Voici comment s'exprime l'*Avenir national*:

« Le tiers parti devait, disait-on, lancer son programme dans cette séance: après le discours de M. Emile Ollivier, ajoutaient les gens qui avaient recueilli quelques paroles de la bouche de l'oracle, il ne restera plus au gouvernement qu'à déposer tous les portefeuilles aux pieds des hommes nouveaux. M. Ollivier, en effet, a parlé... contre la clôture. La grande manifestation oratoire à laquelle on s'attendait s'est transformée en humble remerciement à la majorité de ce qu'elle a bien voulu lui permettre de s'unir à elle pour célébrer « les paroles nobles les paroles libérales, les paroles loyales » du ministre d'Etat et d'exprimer sa satisfaction en votant l'ordre du jour avec MM. Granier de Cassagnac et Beauchamp. Suprême satisfaction que la majorité a accordée à M. Ollivier avec une indifférence voisine du dédain.

« Faire tant de bruit, lever les bras au ciel, remercier la Providence d'avoir été l'instrument choisi pour restaurer la liberté en France, offrir les portefeuilles à ses amis, parler de prendre possession du gouvernement au nom des hommes nouveaux, et terminer cette campagne en réclamant l'honneur d'occuper une toute petite place au Corps législatif, au milieu des hommes anciens, cela n'étonnera que ceux qui se laissent prendre à la faconde déclamatoire d'un homme, et le nombre de ces gens-là est toujours très-considérable en France. Membre de l'opposition des Cinq, grand et même très-suffisant par la presse démocratique, M. Emile Ollivier vient de donner la mesure de son esprit politique; la majorité à laquelle il s'est livré n'a nul besoin de lui; bien loin de la servir, il ne peut que lui créer des embarras: elle a beaucoup plus d'orateurs qu'il ne lui en faut; s'il ne s'agit que de grandes phrases M. Chesnelong et M. Belmontet sont là pour lui en fournir.

« La majorité n'est pas satisfaite du compte rendu officiel du *Moniteur*; elle taxe

d'inexactitude, et elle n'a pas tort; elle se plaint, en outre, qu'il distribue les approbations d'une façon trop partielle. M. Jérôme David craint que le pays, assourdi par la prétendue ovation faite par le Corps législatif à M. Vandal, n'entende pas le tonnerre d'applaudissements dont il a salué les paroles du ministre d'Etat. Il y aurait beaucoup à dire sur cette question du compte-rendu officiel; nous y reviendrons un autre jour; pour le moment, nous sommes tout entiers au grand événement qui vient de s'accomplir, c'est-à-dire à l'amende honorable du tiers parti à la majorité qui a bien voulu le prendre en pitié et oublier ses torts. Ah! si les hommes nouveaux avaient eu un ordre du jour à voter, ils auraient choisi la formule proposée par M. de Morny pour mettre fin à la discussion générale qui eut lieu à la veille de la révolution de Février, sur la situation générale de la France. « Satisfait des explications du gouvernement, la Chambre passe à l'ordre du jour. » Mais du moins M. Emile Ollivier et le tiers parti ont pu réunir leur vote à ceux qui expriment leur confiance et leur satisfaction en votant l'ordre du jour. « Que cette satisfaction et cette confiance vous soient légères; hommes nouveaux reposez en paix, le France donne une larme à votre mémoire pendant que Cornélius Fronto Rouher monte au Capitole et rend grâce au dieux. — Taxile Delord.

« La France. — Nous ne dissimulerons pas nos impressions sur la séance d'hier, car dans les circonstances où nous sommes, le vrai dévouement n'est pas la flatterie banale, mais la loyale franchise.

Cette séance a été mauvaise. L'opposition s'est placée sur un terrain dangereux où elle ne pouvait être utile ni au pays ni à la liberté. Elle a été injuste envers le souverain, en méconnaissant ses intentions les plus évidentes, et elle a été impolitique en cherchant à éliminer systématiquement les réformes nouvelles.

Rien ne montre mieux combien cette attitude était fautive que la conclusion à laquelle a abouti M. Jules Favre et qu'il a formulée ainsi:

« Messieurs, nous devons étudier l'histoire de nos pères et chercher dans leurs vertus civiques des vertus pour nous. Il n'est impossible d'oublier qu'un jour, au nom de la couronne, on leur a contesté un droit primordial, et qu'ils l'ont gardé. Or, l'Adresse a été notre droit; c'est à nous de le faire respecter et de le maintenir. »

« Le maintenir, comment? Est-ce que M. Jules Favre voudrait provoquer un nou-

veau serment du jeu de paume? Est-ce qu'il entend substituer une situation révolutionnaire à l'exercice constitutionnel du pouvoir législatif?

Telle a été la conséquence regrettable d'une interpellation qui, engagée comme elle l'a été par les honorables orateurs de l'opposition, ne pouvait avoir d'issue pratique.

En effet, c'est l'Empereur et la Constitution qui étaient nécessairement en cause dans ce débat. Ce n'est pas seulement le décret du 19 janvier que l'on discutait, mais l'autorité et le pouvoir du souverain lui-même. — Roualle.

ETENDARD. Les avocats de l'opposition ont préféré les petits moyens d'audience; ils ont plaidé contre le décret du 19 janvier 1867, qui consacre le droit d'interpellation, contre le sénatus-consulte du 18 juin 1866, qui élargit le droit d'amendement, contre le sénatus-consulte du 24 novembre 1860 lui-même, qu'ils prétendent regretter, une fin de non recevoir tirée de leur illégalité prétendue ou de leur inconstitutionnalité.

M. le ministre président le conseil d'Etat a vainement essayé d'élever le débat; ses adversaires ont préféré le terre-à-terre d'une controverse d'ailleurs sans base.

Comment l'opposition ne s'est-elle pas aperçue que si la thèse eût été vraie, elle eût été déplacée dans le sein du Corps législatif, puisque au Sénat seul doivent être déférés les actes ou décrets argués d'inconstitutionnalité?

Il est vrai qu'on nie aussi le pouvoir constituant du Sénat, inscrit pourtant avec précision dans la Constitution elle-même. Et ainsi de suite. — VITU.

J. REBOUX.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes:

ÉTATS-UNIS ET MEXIQUE.

New-York, 26 février, midi. Suivant des avis de la Vera-Cruz, du 13, le général Miramon aurait attaqué Zacatecas et aurait été battu ensuite par Escobedo.

L'évasion de Juárez est confirmée. Le général Miramon avait battu, le 4, Escobedo près de San-Luis-Potosi. — La Chambre des représentants a rétabli les droits sur le coton.

ANGLETERRE.

Londres, 26 février, soir.

CHAMBRE DES COMMUNES. — M. Disraeli annonce que le gouvernement retire toutes les résolutions proposées et qu'il introduira un bill de réforme aussitôt que cela sera possible. Il ajoute qu'il ne peut pas fixer de jour pour la présentation du bill, mais qu'elle aura lieu probablement jeudi en huit.

Londres, 27 février.

Hier, les membres libéraux du Parlement se sont réunis chez M. Gladstone, au nombre de 289. D'autres avaient envoyé des lettres d'adhésion.

M. Gladstone, en ouvrant la séance, a recommandé la modération à ses collègues. Il a déclaré qu'il ne désirait pas revenir au pouvoir et qu'il voudrait qu'il fût possible de changer le projet de loi sur la réforme électorale, qui sera présentée par le gouvernement, de manière d'en faire une bonne mesure.

Lord John Russell a signalé la gravité de la crise actuelle.

M. Bright a dit qu'il n'attendait rien de bon du cabinet Derby, en ajoutant que l'attitude de M. Gladstone ne lui paraissait pas assez énergique.

Tous les membres de la réunion, à l'exception de M. Bright, ont approuvé la politique suivie par M. Gladstone.

Une autre réunion doit avoir lieu aussitôt que le projet de loi du cabinet Derby sera connu.

Les députés des sociétés ouvrières ont tenu hier, dans Saint Martin's Hall, sous la présidence de M. George Potter, une réunion dans laquelle ils ont blâmé la conduite des membres libéraux du Parlement qui attendent quelque bien du ministère actuel. Ils ont insisté pour le rejet du projet de loi sur la réforme.

Une grande démonstration populaire est annoncée pour samedi prochain à Trafalgar Square.

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 26 février.

L'Invalide russe déclare qu'il est impossible à la Porte, si elle veut rester fidèle aux principes du Coran, d'accorder aux Chrétiens des réformes importantes. Le seul moyen possible d'arriver à une solution serait d'établir une séparation complète entre les Mahométans et les Chrétiens en accordant à ces derniers leur autonomie.

ITALIE.

Florence, 26 février, soir.

Le comte de Launay part, ce soir, pour Saint-Petersbourg, où il va remettre ses

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 1^{er} MARS 1867.

— 2 —

LES

TROIS SAURAIN

— II —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 27 février).

Son oncle allait savoir son secret, et il le voyait déjà le regardant d'un air méprisant et railleur. Quoi! lui si humble, si chétif, il avait osé admirer une jeune fille, ouvrir son cœur aux émotions joyeuses d'un premier amour!... Et cela sans l'autorisation du notaire. C'était une hardiesse, une faute capitale dont il obtiendrait difficilement le pardon. A la suite de ces réflexions, le cœur du jeune homme se serra, il crut son bonheur évanoui. Un brusque réveil achevait cruellement un beau rêve à peine commencé.

« Eh bien, paresseux, c'est donc ainsi que vous travaillez? dit tout-à-coup une voix criarde derrière le songeur. On voit bien que votre oncle n'est pas dans la maison. »

« Le jeune homme se retourna à demi. « Ah! c'est vous, Charlotte, dit-il. — Vous le voyez bien, fit la vieille ser-

vante en posant les poings sur ses hanches. Ah ça, quand je suis entrée, vous dormiez, cela se voit, vos yeux sont encore rouges. »

— Quant ce serait vrai, répliqua le clerc blesse par le ton arrogant de la domestique, est-ce que vous avez le droit de me demander compte de mes actions? »

Et, comme s'il eût été effrayé par ses paroles, le pauvre timide baissa vivement les yeux et se mit aussitôt à travailler.

Mlle Charlotte était une grande fille, droite et sèche comme un échelas, ridée comme le cou d'une poule d'Inde et, avec cela, dévote jusqu'à l'affectation d'un rigorisme exagéré. Du même âge que les Saurain, née dans le même village, élevée pour ainsi dire avec eux, et leur domestique depuis des années, elle était devenue aigre, sèche de cœur, grondeuse et méchante comme le notaire. N'ayant jamais eu ces faiblesses auxquelles une sensibilité un peu vive expose les femmes, elle se montrait impitoyable pour la jeunesse dont elle ne pouvait comprendre les aspirations. A une sévérité excessive, elle joignait l'intolérance religieuse. Ses yeux n'avaient jamais admiré autre chose que les pièces de cent sous, et seul, le bruit métallique de l'or parvenait à lui remuer le cœur.

Elle arrêta ses yeux fauves, éraillés sur le nez de ses maîtres et le regarda pendant quelques secondes avec une pitié moqueuse. Puis s'appuyant à l'un des bouts du bureau:

« Si je n'ai pas le droit de vous demander compte de vos actions, Monsieur Auguste, j'ai celui de les blâmer quand elles le méritent, et un homme savant comme vous croyez l'être, devrait écouter un peu

mieux les observations d'une femme qui a le double de votre âge. Les heures perdues ne se retrouvent jamais, c'est un proverbe de tous les pays. Quand je vous vois regarder de quel côté les mouches volent, l'intérêt que je porte à mes excellents maîtres m'autorise à vous rappeler qu'à votre âge il est honteux de rester un instant sans rien faire. Cela vous arrive souvent depuis quelque temps; j'ai grand-peur, voyez-vous, que vous n'ayez fait de mauvaises connaissances. Prenez garde, les mauvais sujets abondent dans la ville et... je ne vous dis que ça... »

Elle se redressa roide comme une barre de fer et gagna la porte.

Le jeune homme n'avait pas fait un mouvement, il continuait à écrire avec une étonnante rapidité.

Avant de sortir, Charlotte se retourna.

« Vous m'avez entendue, monsieur Auguste, fit-elle, je ne vous dis que ça... »

Et la porte se referma bruyamment sur elle.

« Travaille, machine, travaille dit le clerc s'apostrophant lui-même et faisant crier sa plume sur le papier. Tu crois avoir de l'intelligence; erreur... on la nie. Tu ne seras jamais qu'un mercenaire, un instrument docile pour quiconque voudra te commander. On l'accable, on l'écrase, on te brise, et lâchement tu tends l'échine pour recevoir les coups. En vain tout son sang bout, fouetté par l'injustice, tu n'as pas le courage de dresser ton front et de crier: Arrêtez, c'est assez!... Tu as conservé de ta première jeunesse la faiblesse et les terreurs folles, car tu manques de force pour lutter contre ta destinée, de volonté pour changer ta position. Tu

souffres! souffre donc puisque tu n'est pas apte à autre chose. »

Dans la soirée, quand le notaire rentra, malgré la résolution qu'il avait prise de montrer enfin du caractère, le jeune homme trembla de tous ses membres à chaque instant il s'attendait à une violente interpellation. Il n'en fut rien. Maître Saurain, contre son habitude, oublia de faire retentir sa voix de tambour-major et s'enferma dans son cabinet où il resta jusqu'à l'heure du dîner.

Néanmoins, le clerc n'était pas encore complètement rassuré: en se mettant à table, il était sur les épines. Mais le commencement du repas ayant été silencieux, ce qui n'annonçait aucun orage prochain, il se tranquillisa peu à peu et finit par supposer (et il ne se trompait point) que le notaire avait été chez M. Journeux pour une chose à laquelle il était tout-à-fait étranger.

Cette pensée lui fit du bien au cœur et lui communiqua un petit air brave, qui lui permit de regarder sans loucher et rendit ses mouvements moins gênés que d'ordinaire. Cela fit sourire le médecin deux ou trois fois et causa à Charlotte un profond étonnement. Quant au notaire, les mains et les yeux dans son assiette, il ne voyait rien.

Ce fut le médecin, grand parleur, qui, le premier, brisa le silence.

« Eh bien! demanda-t-il à son frère, as-tu vu M. Journeux? »

— Oui, répondit le notaire.

— Peut-on savoir ce qu'il te voulait? »

— Il désirait me consulter pour le placement d'une somme importante, et pour me prier de me charger de l'affaire.

— Ce que tu as bien vite accepté.

— Assurément.
— As-tu eu l'occasion de voir sa fille?
— Sa... sa fille, répondit vivement le notaire en bégayant; oui, oui, je... l'ai vue.

— Est-elle réellement aussi jolie qu'on le dit?

— Très-belle, dit vivement le notaire.

Et pour couper court à d'autres questions:

« Comment vont les malades de Champagne? » demanda-t-il à son tour.

Le médecin se donna une figure affligée.

« L'un continue à aller doucement, bien doucement, dit-il; pour l'autre, il est mort dans la matinée. »

— Diable! fit le notaire, pourquoi le laissais-tu mourir.

— Hélas! ce n'est pas ma faute; il était riche, voilà huit mois que je le soigne et il était de mon intérêt de tout faire pour prolonger sa vie. Que veux-tu? la mort a été plus forte que le médecin.

— Oui, cela se voit souvent, dit le notaire en manière de consolation.

Le dîner était achevé. Le jeune Saurain retourna à l'étude pour y travailler, comme toujours, jusqu'à dix heures, après quoi il lui était permis de faire un tour de promenade dans la ville, sous la condition de ne pas rentrer après onze heures, car à cette heure-là, Charlotte fermait à double tour la porte d'entrée et emportait la clef dans sa chambre, chacun des deux frères ayant un passe-partout pour le cas où ils seraient forcés de rentrer tard dans la nuit.

A dix heures, juste, le clerc éteignait sa lampe et s'esquiva sans bruit. Il s'élança dans les rues étroites à peine éclairées par de rares réverbères, heureux et gai comme